

# Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 07.12.2009

Date d'impression : 07.12.2009

## 1 Désignation du produit, de la préparation et de la société

### Identification de la substance ou de la préparation

**Nom du produit** **Acetic acid, glacial**  
**Code du produit** 36289  
**Producteur/fournisseur :** Alfa Aesar GmbH & Co.KG  
 Zeppelinstrasse 7  
 D-76185 Karlsruhe / Germany  
**Service chargé des renseignements :** Département sécurité du produit  
**Renseignements en cas d'urgence :** Giftnotruf Universität Mainz / Poison Information Center Mainz  
 www.giftinfo.uni-mainz.de Telefon:+49(0)6131/19240

E-mail: gcat@matthey.com  
 www.alfa-chemcat.com

## 2 Identification des dangers

### Principaux dangers:



C Corrosif

### Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:

R 10 Inflammable.  
 R 35 Provoque de graves brûlures.

### Système de classification : HMIS-ratings (gamme 0-4) (Hazardous Materials Identification System)

HEALTH	3
FIRE	2
REACTIVITY	1

Santé (effets aigus) = 3  
 Inflammabilité = 2  
 Réactivité = 1

### Éléments d'étiquetage SGH



Danger

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.



Attention

### Prévention:

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.  
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.  
 P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
 P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.  
 P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
 P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
 P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P264 Se laver soigneusement après manipulation.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

### Intervention:

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
 P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).  
 P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
 P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.  
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
 P405 Garder sous clef.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### Stockage:

### Élimination:

## 3 Composition/informations sur les composants

**Nom chimique usuel (ou nom générique)**  
**Désignation (No. CAS)** Acetic acid (CAS# 64-19-7), 100%  
**Code(s) d'identification**  
**No. EINECS :** 200-580-7  
**Numéro index:** 607-002-00-6

## 4 Premiers secours

### Indications générales : après inhalation :

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.  
 Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

### après contact avec la peau :

Demander immédiatement conseil à un médecin  
 Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

### après contact avec les yeux :

Demander immédiatement conseil à un médecin  
 Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

### après ingestion :

Demander immédiatement conseil à un médecin

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction:

Dioxyde de carbone  
 Poudre d'extinction  
 Mousse

### Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :

Peut être dégagé en cas d'incendie :  
 Monoxyde de carbone (CO)

### Équipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant  
 Porter un vêtement de protection totale

## 6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

### Les précautions individuelles:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
 Veiller à une aération suffisante  
 Tenir éloignées les sources d'incendie

### Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.

### Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
 Utiliser un neutralisant.

(suite page 2)

**Nom du produit** *Acetic acid, glacial*

(suite de la page 1)

**Indications complémentaires :**

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.  
Tenir éloignées les sources d'incendie  
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

**7 Manipulation et stockage****Manipulation :**

**Précautions à prendre pour la manipulation:** Tenir les emballages hermétiquement fermés  
Conserver au frais et au sec en fûts très bien fermés  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter le dégagement d'aérosols.

**Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.  
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif

**Stockage :****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Aucune exigence particulière.

**Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas stocker avec des produits oxydants ou acides.  
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

**Autres indications sur les conditions de stockage :**

Tenir les emballages hermétiquement fermés  
Stocké au frais et au sec dans des fûts bien fermés  
Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués

**8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle****Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Hotte de laboratoire fonctionnant correctement, conçue pour les produits chimiques dangereux, et ayant une vitesse moyenne d'aspiration de 33 mètres par minute.

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Acetic acid  
ppm  
ACGIH TLV 10; 15-STEL  
Austria MAK 10  
Belgium TWA 10; 15-STEL  
Denmark TWA 10  
Finland TWA 10; 15-STEL (skin)  
France VLE 10  
Germany MAK 10  
Hungary TWA 10 mg/m3; 20 mg/m3-STEL  
Japan OEL 10  
Korea TLV 10; 15-STEL  
Netherlands MAC-TGG 25 mg/m3  
Norway TWA 10  
Poland TWA 5 mg/m3; 35 mg/m3-STEL  
Russia TWA 10; 5 mg/m3-STEL (skin)  
Sweden NGV 5; 10-KTV  
Switzerland TWA 10; 20-KZG-W  
United Kingdom TWA 10; 15-STEL  
Russia 10-STEL  
Denmark 10-STEL  
Finland 10-STEL  
Hungary 10 mg/m3-STEL  
Poland TWA 5 mg/m3  
Sweden 10-STEL  
USA PEL 10

**Indications complémentaires :**

Aucune donnée

**Equipement de protection individuel : Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

**Protection respiratoire :**

Protection respiratoire en cas de fortes concentrations

**Protection des yeux :**

Lunettes de protection.  
Lunettes de protection hermétiques.  
Protection totale du visage  
Protection du visage

**Protection du corps :**

Vêtements de travail protecteurs.

**9 Propriétés physiques et chimiques****Indications générales.**

**Forme :** liquide  
**Couleur :** incolore  
**Odeur :** piquante, faisant pleurer

**Modification d'état**

**Point de fusion :** 16,6°C  
**Point d'ébullition :** 118,1°C  
**Température et début de la sublimation :** non déterminé

**Point d'éclair :**

40°C

**Température d'inflammation :**

426,6°C

**Température de décomposition :**

Non déterminé

**Limites d'explosivité :**

**inférieure :** 5,4 Vol %  
**supérieure :** 16,0 Vol %

(suite page 3)

**Nom du produit Acetic acid, glacial**

(suite de la page 2)

<b>Pression de vapeur à 20°C:</b>	15,2 hPa
<b>Densité à 20°C:</b>	1,049 g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :</b>	entièrement miscible

**10 Stabilité et réactivité**

<b>Décomposition thermique / conditions à éviter :</b>	Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
<b>Substances à éviter :</b>	Acides Bases Agents d'oxydation Amines Alcools Poudres métalliques Eau/humidité
<b>Réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse connue
<b>Produits de décomposition dangereux :</b>	Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

**11 Informations toxicologiques**

**Toxicité aiguë :**

**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Oral	LD50	3310 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/1H	5620 ppm/1H (mus)
Effet d'irritation de la peau	mild	50 mg/24H (hmn)
		50 mg/24H (rbt)
	severe	525 mg (rbt)

<b>Effet primaire d'irritation de la peau :</b>	Effet corrosif sur la peau et les muqueuses. Irrite la peau et les muqueuses.
<b>des yeux :</b>	Effet fortement corrosif. Effet d'irritation.
<b>Sensibilisation :</b>	Aucun effet de sensibilisation connu.
<b>Autres indications (sur la toxicologie expérimentale) :</b>	Expériences faites sur des animaux de laboratoire ont provoqués des effets mutagènes. Expériences faites sur des animaux de laboratoire ont provoqués des effets reproductives.
<b>Indications toxicologiques complémentaires :</b>	L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac. D'après ce que nous savons, la toxicité aiguë et chronique de cette substance n'est pas complètement connue. Aucune donnée de classification disponible concernant les propriétés cancérogènes de cette matière de la part de EPA, IARC, NTP, OSHA et ACGIH.

**12 Informations écologiques**

<b>Indications générales :</b>	Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.
--------------------------------	---

**13 Considérations relatives à l'élimination**

<b>Produit :</b>	
<b>Recommandation :</b>	Consulter les réglementations d'État, locales ou nationales pour une élimination appropriée. Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
<b>Emballages non nettoyés :</b>	
<b>Recommandation :</b>	Evacuation conformément aux prescriptions légales.
<b>Produit de nettoyage recommandé :</b>	Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

**14 Prescriptions de transport**

**Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**



<b>Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :</b>	8 (CF1) Matières corrosives.
<b>Indice Kemler :</b>	83
<b>No. UN</b>	2789
<b>Groupe d'emballage :</b>	II
<b>Désignation du produit :</b>	2789 ACIDE ACÉTIQUE GLACIAL
<b>Quantités limitées (LQ)</b>	LQ22
<b>Catégorie de transport</b>	2
<b>Code de restriction en tunnels</b>	D/E

**Transport maritime IMDG/GGVSee (ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :**



<b>Classe IMDG/GGVmer :</b>	8
<b>No. UN :</b>	2789
<b>Label</b>	8+3
<b>Groupe d'emballage :</b>	II
<b>Polluant marin :</b>	Non
<b>Désignation technique exacte :</b>	ACETIC ACID, GLACIAL

(suite page 4)

**Fiche technique de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.12.2009

Révision: 07.12.2009

**Nom du produit** *Acetic acid, glacial*

(suite de la page 3)

**Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**



<b>Classe ICAO/IATA :</b>	8
<b>No. ID UN :</b>	2789
<b>Label</b>	8+3
<b>Groupe d'emballage :</b>	II
<b>Désignation technique exacte :</b>	ACETIC ACID, GLACIAL

**"Règlement type" de l'ONU:** UN2789, ACIDE ACÉTIQUE GLACIAL, 8 (3), II

**15 Informations réglementaires**

**Marquage selon les directives CEE :**

**Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**



C Corrosif

**Phrases R :**

10 Inflammable.  
35 Provoque de graves brûlures.

**Phrases S :**

23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols [terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant].  
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

**Prescriptions nationales :**

**Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes  
Pour l'utilisation: seulement par des personnes techniquement qualifiées.

**Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

**16 Autres données**

Les employeurs devraient considérer cette information seulement comme complément à leurs propres informations et devraient, de manière autonome, décider si cette information doit être appliquée afin d'assurer une utilisation correcte et de protéger la santé et la sécurité des employés. Cette information est fournie sans garantie et toute utilisation du produit non conforme à cette fiche de données de sécurité, ou en combinaison avec tout autre produit ou procédé, incombe à la responsabilité de l'utilisateur.

**Service établissant la fiche technique :**

Département pour la Santé, la Sécurité et l'Environnement

**Contact :**

Zachariah Holt

**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent